

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
du lundi 30 juin 2025**

**CONVOCACTION**

Date : 24 juin 2025  
Affichée le : 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 26  
Votants : 34  
Pouvoirs : 8  
Absent : 5

**Étaient présents :** Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE.

**LISTE DES DELIBERATIONS**

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

**02 JUIL. 2025**  
DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

**03 JUIL. 2025**

**Absents représentés**

Mme SAVAS	Pouvoir à M. LEMAIRE
Mme TALL	Pouvoir à M. DEME
Mme PEREZ	Pouvoir à M. BROCHOT
Mme SENET	Pouvoir à M. BOUKHACHBA
M. EL MOUSSAOUI	Pouvoir à Mme LAMBRE
Mme JACQUEMART	Pouvoir à M. BOULHAMANE
Mme M'BAYE	Pouvoir à M. KA
Mme MEHADJI	Pouvoir à M. NACHITE

**Absents excusés**

Mme DUCHATELLE

**Absents non représentés**

Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS, M. FACCHINI.

**Secrétaire de séance :** Jessica ELONGUERT

**1 Motion de soutien aux médecins et urgentistes victimes d'une attaque raciste**

**■ Rapport de présentation :**

**Loubina FAZAL, Adjointe**

Le Conseil Municipal de Creil tient à exprimer, avec gravité, sa profonde indignation face à la campagne de haine dirigée contre plusieurs médecins et urgentistes, ciblés sur les réseaux sociaux en raison de leur nom, de leur faciès, et donc, de leurs supposées origines au mois d'avril dernier.

Cette attaque odieuse, orchestrée par un militant d'un parti politique d'extrême droite — se réclamant de l'idéologie réactionnaire et conservatrice du mouvement "Reconquête" — repose sur une construction complotiste profondément dangereuse, celle du prétendu "grand remplacement".

Sous prétexte de vigilance citoyenne, ce militant a en réalité diffusé une communication ouvertement raciste, qui dresse la liste de soignants exerçant dans nos établissements hospitaliers, en suggérant que la consonance de leur nom serait une preuve d'un effacement programmé des "Français de souche", expression qui n'a aucun fondement juridique, historique ou républicain.

Ce procédé révoltant rappelle les heures les plus sombres de notre histoire, lorsqu'étaient désigné des citoyens à la vindicte publique, non pour ce qu'ils faisaient, mais pour ce qu'ils étaient — ou, plus précisément, pour ce que certains imaginaient qu'ils étaient. C'est un glissement dangereux vers un racisme assumé, un retour à une

vision ethnique et essentialiste de la nation, que nous devons combattre sans relâche. À Creil, nous affirmons avec force que les médecins visés par cette attaque ont, avant tout, des femmes et des hommes de devoir, œuvrant pour le bien commun. Ils sauvent des vies et nous accompagnent dans l'épreuve. Ils incarnent, au quotidien, le meilleur de ce que la République peut offrir à ses enfants : un service public de santé, universel, gratuit, humain.

Nous connaissons leurs visages. Nous connaissons leurs efforts, souvent dans l'ombre. Nous connaissons leur engagement, leurs sacrifices, leur courage, notamment en période de crise, comme ce fut le cas pendant la pandémie. Et ce n'est pas un nom qui définit la légitimité d'un médecin. C'est son savoir, sa déontologie, son humanité.

Et derrière cette attaque se cache une vision profondément anti-républicaine de la société : une vision fermée, figée, obsédée par les origines et la soi-disant pureté de race, refusant l'idée même de la diversité de la nation. Ce n'est pas notre vision. Ce n'est pas celle de Creil. Ce n'est pas celle de la République Française.

La République Française n'est pas, et n'a jamais été, une communauté ethnique ou culturelle homogène. Elle est une construction politique et républicaine, fondée sur des principes. Elle n'est pas un héritage figé, transmis par le sang ou le sol, mais un projet en perpétuelle construction, bâti sur l'adhésion aux valeurs communes. Des valeurs de fraternité, d'égalité, de liberté.

La République française repose sur l'universalisme. Elle reconnaît en chaque être humain la même dignité, les mêmes droits, la même capacité à devenir citoyen et à contribuer au bien commun. Elle ne demande pas d'où l'on vient, mais où l'on va. Elle ne s'intéresse pas à la consonance des noms, mais à la valeur des engagements et des actes.

C'est cela, l'idéal républicain : une société où l'on est jugé pour ce que l'on fait, non pour ce que l'on est supposé être. Et cet idéal mérite, et doit l'être avec constance et détermination, d'être défendu sans relâche par les forces républicaines.

Le Conseil Municipal de Creil :

- Condamne avec la plus grande fermeté les propos racistes, haineux et complotistes relayés sur les réseaux sociaux ;
- Exprime son entier soutien aux médecins et aux équipes médicales injustement visées, et salue leur travail au service de la santé publique, dans un contexte souvent difficile ;
- Rappelle son attachement indéfectible aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, ainsi qu'à la laïcité, socle de l'unité nationale ;
- Réaffirme que la République est indivisible et que nul ne peut s'en prétendre le défenseur tout en excluant une partie de ses enfants ;
- Appelle l'ensemble des forces politiques, institutionnelles, syndicales et citoyennes à se mobiliser contre la banalisation du racisme, de l'intolérance et des théories conspirationnistes.

Creil, ville populaire, diverse, solidaire, républicaine, où chacun doit pouvoir vivre, apprendre, travailler, soigner, protéger, s'engager, sans jamais avoir à se justifier d'un nom, d'une religion ou d'une origine, croit fermement que l'identité nationale n'est pas une soustraction, mais une addition.

En ces temps de confusion entretenue, de replis identitaires et de menaces sur le pacte républicain, notre responsabilité d'élus est d'être clairs, sans équivoque : les ennemis de la République ne sont pas ceux qui soignent, enseignent, bâtissent ou protègent – quels que soient leurs noms ou leurs parcours. Ce sont ceux qui, par haine ou par de viles stratégies politiques, s'emploient à fracturer le pays, à distiller la peur, à diviser la nation.

Nous sommes, et nous resterons, du côté de la République.

Nous sommes, et nous resterons, du côté de l'humanité.

#### ■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29, Entendu le rapport de présentation,

#### ■ Vote

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

#### ■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : de condamner avec la plus grande fermeté les propos racistes, haineux et complotistes relayés sur les réseaux sociaux.

**Article 2** : d'exprimer son entier soutien aux médecins et aux équipes médicales injustement visées, et salue leur travail au service de la santé publique, dans un contexte souvent difficile.

**Article 3** : de rappeler son attachement indéfectible aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de

fraternité, ainsi qu'à la laïcité, socle de l'unité nationale.

**Article 4** : de réaffirmer que la République est indivisible et que nul ne peut s'en prétendre le défenseur tout en excluant une partie de ses enfants.

**Article 5** : d'appeler l'ensemble des forces politiques, institutionnelles, syndicales et citoyennes à se mobiliser contre la banalisation du racisme, de l'intolérance et des théories conspirationnistes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 060-216001743-20250703-01DEL\_CM300625-DE

S<sup>2</sup>LOW

**03 JUL. 2025**

CREIL, le

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil  
Vice-Présidente de l'ACSO  
Chargée du Projet de Territoire



Madame Sophie DHOURY-LEHNER

La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025



ID : 060-216001743-20250703-01DEL\_CM300625-DE

